

Appel à Manifestation d'Intérêt

Lutte contre les agents infectieux

Périmètre de l'AMI

Cet appel concerne tout personnel de recherche ou médecin rattaché à un établissement de recherche de l'académie de Toulouse ayant un projet de développement en lien avec la lutte contre les agents infectieux du vivant : **plantes, animaux et hommes**.

Il englobe tous types d'agents infectieux (virus, bactérie, parasite, champignon, protozoaires) et d'approches (prévention, contrôle, thérapie, détection, diagnostic, désinfection, méthodes de screening d'activités...).

Sont exclus de cet AMI les maladies tropicales (liste disponible sur le site de la FDA¹) pour lesquelles d'autres modes de financement seront plus pertinents.

L'appel à manifestation d'intérêt a pour but de **détecter** des projets pour les valoriser notamment au travers de **financements de consolidation de preuves de concept** afin d'optimiser le transfert d'innovations aux acteurs socio-économiques.

Processus de sélection

Après analyse des dossiers, un **comité d'expertise se réunira afin d'échanger sur les dossiers**. Le comité est constitué de la SATT TTT et le cas échéant - d'autres experts du domaine (fonds d'investissement, experts scientifiques, entrepreneurs, etc....).

A l'issue du comité, un retour à chacun des porteurs sera effectué et les porteurs présélectionnés seront accompagnés par TTT afin d'affiner le projet de valorisation.

Accompagnement proposé

Seuls les projets jugés suffisamment matures pourront être présentés aux organes décisionnels de TTT afin de demander un investissement en vue d'une maturation et d'un potentiel transfert de technologie vers une entreprise. La maturation technique **pourra financer une preuve de concept** et sa valorisation auprès d'industriels. Les montants investis, en fonction de la maturité du projet, pourront aller de 10 k€ à 250 k€.

Calendrier

Cet AMI est ouvert du **lundi 16 novembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021 à 17h**.

Au cours de l'analyse des projets, les porteurs de projets pourront être contactés.

Les résultats seront rendus par e-mail au plus tard le **31/04/2021**. Les chefs de projets de TTT, reviendront vers les porteurs de projet pour constituer la feuille de route de l'accompagnement de leur projet.

¹ https://www.kidsvccancer.org/wp-content/uploads/2008/05/FDCActChapter-V_DrugsandDevices-Priority-Review-to-Encourage-Treatments-for-Tropical-Diseases.pdf

Comment ?

Le formulaire à remplir pour le dépôt des pré-projets est disponible ci-après.

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse suivante :

amisa@toulouse-tech-transfer.com

Un email de validation du dépôt de la manifestation d'intérêt sera envoyé dans les soixante-douze (72) heures après la soumission du dossier.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE/CRITERES DE SELECTION :

Qui peut postuler ?

Tout chercheur ou tout praticien hospitalier ou consortium de chercheurs, de praticiens hospitaliers et de personnels paramédicaux dont au moins un membre est affilié à un laboratoire de recherche académique ou à un établissement public de santé de la région Occitanie Ouest (ex Midi-Pyrénées) qui a confié sa valorisation à TTT ou qui permet à TTT d'intervenir.

Cadre général des projets SATT :

Les projets qui sont soutenus et financés par les SATT sont des projets issus de la recherche académique susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques. Les SATT ont été créées par l'État français *via* le Programme Investissements d'Avenir. Elles ont un impératif d'investissement dans des projets qui permettent à moyen terme un retour financier (a minima le remboursement des fonds investis). **Il est donc possible que pour ces raisons, certains projets se voient orientés, à l'issue du comité d'expertise, vers d'autres structures de financement.**

L'objectif des projets accompagnés est d'**optimiser le transfert vers le monde socio-économique.**

De ce fait :

- Les propositions de projet reçues pourront être modifiées et/ou complétées, en accord avec les porteurs, en fonction des besoins cliniques, industriels et/ou sociétaux qui seront identifiés ultérieurement par les équipes des SATT.
- Les programmes de maturation des SATT sont réservés aux projets de valorisation dont **le transfert des résultats vers une entreprise est possible à l'issue du programme.** Les projets jugés trop amont seront donc redirigés vers d'autres structures de financement.
- Les projets peuvent faire l'objet de co-financement avec un fonds d'investissement, un industriel, une association ou un institutionnel français ou étranger.
- Les projets seront analysés en termes de maturité scientifique, de besoin clinique, de besoins socio-économiques et de propriété intellectuelle.
- La propriété intellectuelle (brevet ou autre), si existante, ne doit pas avoir déjà été transférée à un tiers (industriel, fonds d'investissement, ...).

Quel type de projets proposer ?

Les projets soumis doivent s'appuyer sur **des résultats expérimentaux ayant démontré** de façon claire le concept scientifique.

Sont potentiellement éligibles **des projets innovants ayant déjà obtenu des données préliminaires validant l'efficacité de l'approche.**

Le niveau de maturité attendu peut s'étendre des premières données *in vitro* chez les plantes, aux essais *in vivo* pour l'animal et l'Homme, jusqu'aux essais cliniques ou en champs.

La connaissance du mécanisme d'action dans le cas des molécules thérapeutiques est souhaitable.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets en vue de leur pré-sélection :

- Réponse à un besoin clinique/industriel
- Niveau de maturité de l'innovation
- Expertise du/des porteur(s) de projets dans le domaine
- Perspectives de valorisation à moyen terme (transfert de licence, création de start-up...)
- Potentiels retours économiques
- Durée du programme
- Livrable du programme adapté à un transfert industriel
- Cohérence entre le dimensionnement du projet et les moyens associés

MODALITES DE FINANCEMENT

Les dépenses suivantes sont éligibles :

- Achat de consommables / fonctionnement (exemple : réactifs de culture cellulaire, petit matériel,...)
- Recrutement de personnel dédié au projet (technicien ou, ingénieur, ou post-doctorant, excepté le financement de thèse)
- Prestation (synthèse chimique, études *in vitro* et *in vivo*, expertise...)
- Étude de marché
- Dépôt de demande de brevet ou de titre de Propriété Intellectuelle

CORRESPONDANTS

Pour toute question relative à cet AMI, merci de contacter : amisa@toulouse-tech-transfer.com

Formulaire de réponse à l'AMI à compléter dans le document joint.